

COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 29/01/2024

PRESENTS: MM(es) Alain SOUVRAIN, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Anne PRIGENT, Virginie RENOU et Evelyne SERREAU;

ABSENT(ES) EXCUSE(ES): Baptiste MALLANGEAU, Jean-Pierre REBOURS

PROCURATION(S): Jean-Pierre REBOURS pour Alain SOUVRAIN; Baptiste MALLANGEAU pour Anne PRIGENT.

Mme Anne CHESNESEC a été nommée secrétaire.

Ordre du jour de la séance :

- 1. Aménagements de sécurité aux abords de l'école publique rue Vendômoise (RD917) Demande de subvention au titre des amendes de Police et convention FCTVA
- 2. Ouestions diverses

Délibérations adoptées :

Délibération D05022024-1 Aménagements de sécurité aux abords de l'école publique rue Vendômoise (RD917) - Demande de subvention au titre des amendes de Police et convention FCTVA

Dans le contexte national d'insécurité et compte tenu du fait que les établissements scolaires sont placés en niveau d'alerte attentat élevé d'une part,

Pour améliorer le déplacement des élèves sur le trajet école-cantine compte tenu de l'étroitesse des trottoirs d'autre part,

- M. le Maire rappelle aux élus la décision prise en conseil municipal du 04/12/2023 de réaliser des aménagements de sécurité aux abords de l'école publique rue Vendômoise :
- * remplacement du portail d'accès à la cour d'école avec mise en place d'un contrôle à distance et d'un visiophone.

Et celle prise en séance du 15/01/2024 d'ajouter les travaux de voirie suivants :

* élargissement des trottoirs rue Vendômoise au carrefour situé en face de l'école publique

Et de confier la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ce projet à VIATEC.

Les travaux de voirie sont éligibles à une aide de 20% du montant HT au titre du produit des amendes de Police (subvention plafonnée à 8000 €).

Par ailleurs pour permettre à la commune de récupérer le FCTVA sur les travaux réalisés sur ce réseau – RD917- il convient qu'une convention soit passée avec le Département.

M. le Maire propose de solliciter l'aide financière au titre des amendes de Police et la convention FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- * rappelle son engagement à réaliser les travaux sus-nommés pour un montant global de 27 000 € HT dont 17 000 € HT pour l'opération d'élargissement des trottoirs et 1200 € HT de maîtrise d'œuvre.
- * décide de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de Police
- * décide de solliciter la convention de récupération du FCTVA
- * donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points abordés sans délibération :

1. **Eclairage public**

Réflexion sur l'ajout de lampadaires rue de la Vallée, rue de la Forêt et aux abords du cimetière/salle des fêtes.



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

2. Voirie : problématique des chemins ruraux – occupation illicite par un riverain et entretien

M. le Maire apporte des informations complémentaires sur ce dossier déjà abordé à la séance précédente : plan du cadastre avec indication des parcelles déjà acquises par M. GOUBET et la répartition des propriétaires riverains. Les conseillers iront voir sur place.

3. Réseau pluvial à Villejumard

Réflexion sur le disfonctionnement du réseau pluvial suite aux excès d'eau provenant des Ets Fermé. Demande de devis pour information à différentes entreprises.

Questions diverses:

- * La salle des fêtes sera prêtée à titre gracieux à l'association Sportive de Selommes pour la tenue d'un spectacle de danse le vendredi 24 mai 2024 et 2 répétitions (le foyer communal de Selommes étant en travaux).
- * affaires scolaires : lecture du courrier réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie. Informations sur la rentrée scolaire 2024/2025.

Les élus à l'unanimité:

Refusent la demande des enseignants de réaliser l'ouverture du mur arrière qui donne accès sur l'espace végétalisé où se trouve la bonbonne de gaz, et ce, pour des raisons évidentes de sécurité.

Refusent la demande de changer le mobilier puisqu'en 2021, au moment des projets de travaux et de demandes de subvention, les enseignants ne l'avait pas jugé utile. A noter pour rappel qu'à la rentrée 2022 du mobilier pour les petits avait néanmoins été acheté.

Procès-verbal de la séance du 05/02/2024 arrêté le 22/02/2024

Le Maire,

SOUVRAIN Alain

Le secrétaire de séance,

SERREAU Evelyne